



vous accompagner

COVID-19 fiches réflexes

FICHE 2 - Un salarié est positif au Covid-19 dans mon entreprise.

Accompagnement des salariés

LE SALARIÉ POSITIF AU COVID-19

- ✓ Retour au domicile

LES CAS CONTACTS RECENSÉS

- ✓ 7 jours d'isolement à partir du dernier contact avec le salarié positif au Covid-19
- ✓ Dépistage PCR, 7 jours après le dernier contact
 - SI entreprise familiale** (dans laquelle les personnes qui travaillent ensemble, vivent également sous le même toit) => **Dépistage à réaliser rapidement**

DANS TOUS LES CAS, SAUF CONTRE-INDICATION MÉDICALE

- ✓ Si symptômes et PCR positif, reprise du travail 48h après la fin des symptômes (avec respect des 7 jours minimum d'isolement)
- ✓ En l'absence de symptôme, reprise du travail après au moins 7 jours d'isolement et résultat PCR négatif

Fiche 2 - Un salarié est positif au Covid-19 dans mon entreprise.



Actions de l'entreprise

- ✓ Informer le référent COVID de l'entreprise
- ✓ Prendre contact avec l'Agence régionale de la santé (ARS) : 02 72 01 58 02 - ars-pdl-ct@ars.sante.fr
- ✓ Si le salarié a des symptômes, rechercher les contacts dans les 48h qui précèdent leur apparition
- ✓ Si le salarié n'a pas de symptôme, rechercher les contacts à partir de la date du test PCR positif
- ✓ Recenser les contacts du salarié positif au Covid-19, en partenariat avec l'ARS et/ou la plateforme Assurance maladie
- ✓ Si le salarié a des symptômes, déclarer son arrêt de travail sur <https://declare.ameli.fr> **après avis de la plateforme Assurance maladie et/ou de l'ARS**
- ✓ Si le salarié n'a pas de symptôme, l'affecter au télétravail et/ou au chômage partiel, sans indemnisation de l'Assurance maladie

Qu'est-ce qu'un « cas contact » ?

Personne ayant eu un contact à risque avec une personne positive au Covid-19 :

- ✓ absence de port d'un masque chirurgical ou port d'un seul masque en tissu
- ✓ port du masque pendant plus de 4h
- ✓ absence de lavage de mains au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- ✓ distanciation de moins de 1 m quelle que soit la durée
- ✓ moins de 4 m² par personne pendant au moins 15 min sans protection
- ✓ co-voiturage sans masque
- ✓ partage de vestiaire non aéré
- ✓ partage d'outils (informatiques ou autres) non nettoyés

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Compléments d'informations Fiches Covid-19

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>
<https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>